

Commune de Conliège.

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 juillet 2020.

Présents : MM. Jérôme CORDELLIER, maire, Jean-Claude ROUSSEL, Florence RESTELLI, Karine PETITJEAN, adjoints, Jean-David FANI, conseiller municipal délégué, Georges LAMBERT, Benjamin CHAILLON, Nicolas LOYANT, Audrey DENEGNAN, Denis DUPERRON, Marion ETIENNE, Laurent BREMON, Emilie BERGOT, Noëlle HERBIN, conseillers municipaux.

Absents : Christelle DEHUT.

Procuration donnée à Florence RESTELLI pour Christelle DEHUT.

Secrétaire : Jean-David FANI.

Ouverture de la séance à 21h04.

1. Approbation du précédent conseil.

Correction de l'erreur de transcription du suppléant à l'Espace communautaire Lons Agglomération.

Karine PETITJEAN est désignée à la place de Jean-Claude ROUSSEL.

Le conseil municipal approuve à quatorze voix pour et une abstention (Mme PETITJEAN) cette désignation.

2. Modalités de mise en vente du livre : «une histoire villageoise de la Franche-Comté : Conliège (jura) raconté par son patrimoine.

Il est proposé de confirmer le prix de vente à 10 euros.

Le conseil municipal approuve, à quatorze voix pour et une abstention (M. LAMBERT), cette proposition.

Il est proposé d'en réserver une trentaine d'exemplaires afin de les remettre à titre gratuit et promotionnel à des personnalités responsables d'institutions locales, des organismes et des personnalités nationales relevant du monde de la culture.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

La vente sera assurée, pour tout ou partie, à l'agence postale dans le cadre de sa régie.

Il est proposé de mandater les membres du bureau à négocier avec des organismes de vente (offices de tourisme, librairies...) pour assurer un relais de distribution.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

3. Tarifs de la garderie en période de Covid 19.

Approbation de la grille des tarifs de la garderie en période de Covid 19.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition qui s'établit comme suit :

Tarifs hebdomadaires

Matin : 3,30 €

Midi : 0.80 €

Soir : 4,67 €

Tarifs journaliers :

Matin : 0.50 €

Midi : 0.80 €

soirs : 2.70 €

4. Organisation de la cérémonie du 11 juillet 2020.

Seront présents : Jérôme CORDELLIER, maire, Jean-Claude ROUSSEL, Florence RESTELLI, Karine PETITJEAN, adjoints, Jean-David FANI, conseiller municipal délégué, Audrey DENEGNAN, Denis DUPERRON, Noëlle HERBIN, Georges LAMBERT, Nicolas LOYANT, conseillers municipaux.

Répartition des groupes pour les dépôts de gerbes au cimetière, à Notre Dame de Lorette et sur la stèle de Jean DARPHIN.

5. Questions diverses.

- ✓ Vote des taxes locales.

Reconduction des taux appliqués en 2019 :

Taxe foncière bâtie : 14,79 %

Taxe foncière non bâtie : 24,02 %

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette reconduction.

- ✓ Echanges sur diverses thématiques : communication communale, Conliège en musique.

La séance est levée à

Le maire

Jérôme CORDELLIER

